PROCÈS-VERBAL N°03
COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 20 octobre 2026

Présent(s) : Frédéric RAYMOND (visio), Norbert CHERAUD, Gérard QUINQUIS, Albert ROUSSEAU, Joël LE BOT et André FERELLOC (visio)

Excusé(s) : Guillaume DEM, Hubert MOREL, Marcel DELEON et Frédéric ROCHER

Assistent : Pierre LE BOT

Pour information

Référents " Sols " Ligue : Frédéric RAYMOND (lbf.crtis@footbretagne.org), Joël LE BOT (joel-lebot@hotmail.fr) et Albert ROUSSEAU (albertrousseau@gmail.com)
Référent " Eclairage " Ligue : Albert ROUSSEAU (albertrousseau@gmail.com)
Ils peuvent être contactés pour toute question " technique " relative à l'application des Règlements

Prochaine réunion le 12/11/2026

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard le 05/11/2026

Le PV N°2 est validé

Les décisions du PV de la C.R.T.I.S. doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains et des Installations Sportives pour être exécutoires.

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la durée du classement.

Rappel: Pour les confirmations de classement d'éclairage et si le propriétaire nous a autorisé à renouveler le classement de son éclairage à son échéance si aucune modification n'est intervenue, il n'est pas utile de récupérer la première page signée du formulaire de demande.

DISTRICT FINISTERE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

DIRINON - salle omnisports - NNI 290459901

Cette installation n’a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 10/09/2024
- Rapport de visite du 07/09/2026 effectué par M. Frédéric RAYMOND, Président C.R.T.I.S.
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu’au 20/10/2036.

1.2 Confirmation de classement

BOURG BLANC - Stade Du Touroussel 3 - NNI 290150103

Cette installation était référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception du mail du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée des non conformités prononcées le 17/09/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 20/10/2036.

CHATEAUNEUF DU FAOU - STADE YFFIC SALAUN N°1 - NNI 290270101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 18/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception du mail accompagnée d'une photo de Yves SIZUN, membre C.D.T.I.S., permettant la levée de la non conformité majeure prononcée le 06/11/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 20/10/2036.

GUIPAVAS - Stade Charles Bronec - NNI 290750403

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu’au 17/03/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception des tests in-situ initiaux du 17/09/2026.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu’au 01/08/2036.

LANDEDA - STADE DU DOCTEUR MORVAN - NNI 291010101

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN Prov jusqu'au 17/03/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception des tests in-situ initiaux du 16/09/2026.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/07/2036.

PLOUGUERNEAU - COMPLEXE SPORTIF KROAZ KENAN 2 - NNI 291950102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 23/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02/02/2017
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2036.

POULLAOUEN - STADE JEAN MARSEILLER 2 - NNI 292270102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 28/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 20/10/2036.

ST MARTIN DES CHAMPS - STADE AR BRUG N°2 - NNI 292540202

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'attestation du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée des non conformités prononcées le 05/03/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

CONCARNEAU - STADE DU MOROS - NNI 290390201

Cette installation était classée en Niveau Travaux (T4 PN) jusqu'au 12/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception du mail du propriétaire accompagné de photos permettant la levée des non conformités prononcées le 06/11/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 20/10/2036.

PLUGUFFAN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 292160102

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 14/03/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'ouverture au Public du 24/01/2024
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Main courante discontinue : Art. 6.6.1 « Protection du terrain – Main courante et autres dispositifs de protection – Pour garantir le déroulement du jeu en toute sécurité, le terrain est doté d'un dispositif de protection (séparation physique de protection destinée à limiter l'envahissement du terrain par les spectateurs et respecter les zones de sécurité). Ce dispositif délimite les espaces réservés au public par rapport à l'aire de jeu. Il est installé de manière permanente. Il est implanté aux distances respectant les dimensions des zones de sécurité et des zones de sécurité augmentée. ».**

 La fermeture totale de la main courante côté vestiaires avec la mise en place de chaînes, cordes etc. permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononcera le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 20/10/2036 sous réserve de la levée de la non-conformité mineure avant le 20/04/2027. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise.

1.4 Avis préalable

PLOUVIEN - STADE JO BOTHOREL 1 - NNI 292090101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de création d'un bloc vestiaires et d'une tribune afin de confirmer un niveau de classement T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Lettre d'intention
- Plans de masse, de coupe, de la tribune et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour un projet de création d'un bloc vestiaires et d'une tribune afin de confirmer un niveau de classement T5 PN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

HUELGOAT - STADE CORENTIN TYMEN - NNI 290810101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 186 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,43
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,67

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l’éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu’au 20/10/2030.

POULLAOUEN - STADE JEAN MARSEILLER 2 - NNI 292270102

L’éclairage de cette installation n’a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E7 et des relevés d’éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 101 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,49
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,70

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l’éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu’au 20/10/2030.

2.2 Confirmation de classement

BANNALEC - Stade Jean Le Bourhis 1 - NNI 290040101

L’éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu’au 02/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E6 et des relevés d’éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 173 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,27
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,45

Au regard des éléments transmis et en raison d'un rapport U2h inférieur à 0,6, la Commission prononce le classement de l’éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu’au 20/10/2030.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

LANNION - STADE YVES LE BARZIC 3 - NNI 221130203

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 18/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

 Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 20/10/2036.

LANNION - STADE YVES LE BARZIC 4 - NNI 221130204

Cette installation était classée en Niveau A5 PN jusqu'au 18/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A5 PN.

Au regard de l'élément transmis et en raison d'une longueur de l'aire de jeu supérieure à 40 m ainsi qu'une largeur de l'aire de jeu inférieure à 20 m, la C.R.T.I.S. est dans l'incapacité de prononcer un niveau de classement et prononce de ce fait le retrait de classement de l'installation.

PABU - COMPLEXE SPORTIF AKADEMI EAG 5 - NNI 221610405

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 29/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 20/10/2036.

PABU - COMPLEXE SPORTIF AKADEMI EAG 6 - NNI 221610406

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 29/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 20/10/2036.

PLEUMEUR BODOU - STADE JEAN LE MORVAN - NNI 221980101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05/03/2015
- Plans de masse et des vestiaires

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

 Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

- **Main courante discontinue : Art. 6.6.1 « Protection du terrain – Main courante et autres dispositifs de protection – Pour garantir le déroulement du jeu en toute sécurité, le terrain est doté d'un dispositif de protection (séparation physique de protection destinée à limiter l'envahissement du terrain par les spectateurs et respecter les zones de sécurité). Ce dispositif délimite les espaces réservés au public par rapport à l'aire de jeu. Il est installé de manière permanente. Il est implanté aux distances respectant les dimensions des zones de sécurité et des zones de sécurité augmentée. ».**

 La fermeture totale de la main courante avec la mise en place de chaînes, cordes etc. permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirmera le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2036 sous réserve de la levée de la non-conformité mineure correspondant à la main courante avant le 20/04/2027. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise.

PLOUASNE - STADE LA GAUTRAIS 2 - NNI 222080102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception du mail du club accompagné de photos permettant la levée des non conformités prononcées le 09/07/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2036.

PLOUASNE - Stade Vélodrome - NNI 222080101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité non respectée : Art. 3.3 « Les zones de sécurité – Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. »**

 Diminuer la largeur de l'aire de jeu de manière à respecter une zone de sécurité de 2,50 m minimum entre l'extérieur de la ligne de touche et le premier obstacle permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

 Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise. Elle précise qu'en l'absence de classement, aucune compétition ne peut y être programmée.

1.3 Changement de niveau de classement

MEGRIT - STADE ÉMILE POILVE - NNI 221450101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 21/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance que l'installation n'existe plus.

Au regard de cette information, la C.R.T.I.S. prononce le retrait de classement de l'installation ainsi que sa mise en inactivité. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

ST BRIEUC - STADE PIERRE KERGROAS 2 - NNI 222780902

Cette installation était classée en Niveau A5 PN jusqu'au 16/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement de l'installation en raison des dimensions de l'aire de jeu qui ne correspondent pas à un Niveau A5.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

PLAINTEL - ESPACE OCEANE 1 - NNI 221710301

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/05/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre du 5ème Tour de la Coupe de France du 11/10/2026 et s'autosaisit de ce dossier conformément à l'Article 2.8 du règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce la suspension de classement de cette installation et demande au propriétaire de procéder à la réparation de la barre de relevage du but incriminé ainsi que la réparation ou échanges des filets des buts avant le 12/11/2026. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

DINAN - STADE LE CLOS GASTEL 1 - NNI 221230101

L’éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu’au 14/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et des relevés d’éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 392 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,53
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,71

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l’éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu’au 20/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable

PLEUDANIEL - STADE YVES PETITBON - NNI 221960101

La Commission prend connaissance de la demande d’AVIS PREALABLE pour un classement de l’éclairage de cette installation ainsi que du document transmis :

- Une étude d’éclairage en date du 02/10/2026 :
- Eclairement horizontal Moyen calculé : 94 Lux
- U1h calculé (Emini/Emaxi) : 0,31
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,62

Elle constate que les résultats photométriques calculés sont conformes pour un Niveau de classement E7.

La C.R.T.I.S prononce un avis préalable favorable pour un classement de l’éclairage de cette installation en Niveau E7 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in-situ soient conformes. Elle attire l’attention qu’en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT ILLE ET VILAINE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CHAVAGNE - SALLE SAINT EXUPERY - NNI 350769901

Cette installation n’a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 23/09/2025
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu’au 20/10/2036.

DOL DE BRETAGNE - SALLE DES VERGERS - NNI 350959903

Cette installation n’a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Avis relatif au contrôle de la sécurité incendie du 22/06/2020
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu’au 20/10/2036.

1.2 Confirmation de classement

GUIGNEN - Stade Municipal 1 - NNI 351270101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu’au 17/03/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu’au 17/09/2036.

ORGERES - STADE AMAND CUPIF 1 - NNI 352080101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu’au 29/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18/09/2026

- Plans des vestiaires, de masse et de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2036.

SIXT SUR AFF - Stade Municipal 1 - NNI 353280101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/09/2023
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2036.

SIXT SUR AFF - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 353280102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/09/2023
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2036.

ST AUBIN DU CORMIER - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 352530102

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 03/03/2016
- Plans de masse et de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirmera le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/09/2036 sous réserve de la réception des tests in-situ avant le 20/01/2027.

1.3 Changement de niveau de classement

DOMLOUP - COMPLEXE SPORTIF 3 - NNI 350990103

Cette installation est classée en Niveau A8 SYN jusqu'au 15/04/2031.

La C.R.T.I.S. en application de l'article 2.8 des Règlements Terrains et Installations Sportives de la FFF, s'autosaisit du dossier et constate que les dimensions de l'aire de jeu (85 m x 54 m) ne correspondent

pas aux dimensions d'une installation classée en Niveau A8.

Au regard de cet élément, la C.R.T.I.S. suspend sa décision et reste en attente d'informations supplémentaires de la part de la C.F.T.I.S.

LA SELLE EN LUITRE - Stade De La Violette - NNI 353240101

Cette installation était référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception du courrier du propriétaire accompagné de photo, informant que l'aire de jeu a été convertie en espace biodiversité.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait de classement de l'installation ainsi que sa mise en inactivité. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BAZOUGES LA PEROUSE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 350190101

L’éclairage de cette installation n’a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 et des relevés d’éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 159 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,48
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,72

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l’éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu’au 20/10/2030.

CHARTRES DE BRETAGNE - Stade Ensemble Rémy Berranger 3 - NNI 350660103

L’éclairage de cette installation n’a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 et des relevés d’éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 180 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,57
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,69

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l’éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu’au 20/10/2030.

2.2 Confirmation de classement

FOUGERES - STADE CHARLES BERTHELOT - NNI 351150301

L’éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu’au 11/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E5 et des relevés d’éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 263 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,54
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,70

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l’éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu’au 20/10/2028.

LA BOUEXIERE - STADE ANDRÉ BLANDIN 1 - NNI 350310101

L’éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu’au 12/03/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E6 et des relevés d’éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 134 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,54
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,71

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l’éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu’au 20/10/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

GOVEN - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 351230103

L’éclairage de cette installation était classé en Niveau EEntrainement jusqu’au 09/07/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial suite au passage en projecteurs LED en Niveau E6 et des relevés d’éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 155 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,48
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,70

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l’éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu’au 20/10/2030.

ST MALO - STADE DE MARVILLE 1 - NNI 352880101

L’éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu’au 06/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial suite au passage en projecteurs LED en Niveau E4 et des relevés d’éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 814 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,57
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,75

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l’éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu’au 20/10/2028.

2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

HENNEBONT - Stade De kerlivio 2 - NNI 560830102

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 27/07/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial suite au changement de revêtement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 05/03/2020
- Tests in-situ du 06/10/2026
- Rapport de visite du 29/09/2026 effectué par M. Joël LE BOT, membre C.R.T.I.S.
- Plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/08/2036.

MONTERBLANC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 561370101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 29/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/12/2016
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis et en raison d'une absence de clôture de l'enceinte ainsi que des sanitaires communs joueurs et officiels, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2036.

PLOEMEUR - COMPLEXE SPORTIF BOIS PINS 3 - NNI 561620303

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 07/09/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial suite au changement de revêtement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 20/12/2010
- Rapport de visite du 29/09/2026 effectué par M. Joël LE BOT, membre C.R.T.I.S.
- Plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononcera le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/09/2036 sous réserve de la réception des tests in-situ avant le 24/03/2027.

PLOERMEL - Stade De Monterrein 1 - NNI 561380101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/12/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 03/11/2022
- Rapport de visite du 25/09/2026 effectué par M. Joël LE BOT, membre C.R.T.I.S.
- Plans de masse et des vestiaires

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Main courante discontinue : Art. 6.6.1 « Protection du terrain – Main courante et autres dispositifs de protection – Pour garantir le déroulement du jeu en toute sécurité, le terrain est doté d'un dispositif de protection (séparation physique de protection destinée à limiter l'envahissement du terrain par les spectateurs et respecter les zones de sécurité). Ce dispositif délimite les espaces réservés au public par rapport à l'aire de jeu. Il est installé de manière permanente. Il est implanté aux distances respectant les dimensions des zones de sécurité et des zones de sécurité augmentée. ».**

 La fermeture totale de la main courante avec la mise en place de chaînes, cordes etc. permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirmera le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2036 sous réserve de la levée de la non-conformité mineure avant le 20/04/2027. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise.

STE HELENE - STADE ALAIN DE KÉRIDEC 1 - NNI 562200101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/06/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/04/2025
- Rapport de visite du 26/09/2026 effectué par M. Joël LE BOT, membre C.R.T.I.S.
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2036.

STE HELENE - STADE ALAIN DE KÉRIDEC 2 - NNI 562200102

Cette installation est classée en Niveau T7 S jusqu'au 11/09/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/04/2025
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 20/10/2036.

TREAL - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 562530102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 16/010/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN et du document transmis :

- Plan de masse

Au regard des éléments transmis et en raison d'une largeur de l'aire de jeu inférieure à 40 m, la C.R.T.I.S. est dans l'incapacité de prononcer un niveau de classement et prononce de ce fait le retrait de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3 Changement de niveau de classement

JOSSELIN - STADE LOUIS CHAUVEAU 2 - NNI 560910102

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 08/01/2036.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17/12/2025
- Rapport de visite du 25/09/2026 effectué par M. Joël LE BOT, membre C.R.T.I.S.
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2036.

1.4 Avis préalable

ARRADON - StAde Du Parc Franco 2 - NNI 560030102

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de création d'un terrain synthétique afin d'obtenir un Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

- Lettre d'intention
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour un Niveau T5 SYN sous réserve de prendre en compte les préconisations suivantes lors de la réalisation :

- **La planimétrie du terrain, valeurs de pente en toit de 0,4 % devra permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.**
- **Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent).**
- **La distance entre le tracé des lignes de touche du Foot A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane, ainsi que par rapport à la ligne de but du tracé du Foot à 11.**
- **Le tracé de Foot A8 devra être soit en lignes continues ou en amorces (Art. 3.8.4 schéma 13 et Art. 5.5 schémas 29 et 30)**
- **La zone de dégagement entre la ligne de touche du tracé du Foot à 11 et les buts du Foot A8 rabattus devra être de 2,50 m minimum (2,70 m conseillé).**

La C.R.T.I.S. rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôtures… devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021. Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à la date anniversaire de cette mise en service.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

LOCMINE - STADE DU PIGEON BLANC - NNI 561170101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 14/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 408 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,69
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,83

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 20/10/2027.

PLOERMEL - STADE PATRICK CAILLAUD - NNI 561650101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 14/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 321 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,63
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,83

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 20/10/2027.

VANNES - STADE DE KERNIOL - NNI 562601101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 10/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 157 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,49
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,68

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 20/10/2030.

VANNES - STADE DE LA RABINE - NNI 562600101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 14/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 1 244 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,68
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,78

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 20/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

VANNES - STADE DU FOSO - NNI 562600301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 20/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau E5 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 251 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,61
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,81

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 20/10/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses